

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URBA 008-8198/20/BM**

#### **■ Approbation d'un protocole foncier constituant une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée 861 D 166 en vue de la réalisation de la desserte sanitaire de la traverse des Fenêtres Rouges à Marseille 11ème arrondissement MET 20/15112/BM**

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le chemin des Fenêtres Rouges est classé en zone d'assainissement collectif mais n'est pas pourvu d'un réseau d'eaux usées par raccorder une trentaine de parcelles.

Afin de rejoindre le réseau public existant il est nécessaire d'implanter une canalisation dans un chemin d'accès privé situé au 2/32 chemin des Fenêtres Rouges 13011 Marseille, quartier les Accates Section D parcelle 166, propriété de Monsieur et Madame BUCCIERO.

Monsieur et Madame BUCCIERO consentent à la constitution sur leur parcelle d'une servitude de passage en tréfonds portant sur une bande de terrain de 105 m2 environ, ainsi que l'autorisation d'occuper provisoirement une superficie de 475 m2 environ pendant la durée des travaux estimée à deux mois.

Cette servitude de passage en tréfonds ainsi que l'occupation temporaire, sont consenties par les propriétaires moyennant la mise en place de deux branchements particuliers et la réfection du chemin dans des matériaux conformes à l'existant.

Il convient donc d'autoriser la signature d'un protocole foncier autorisant la constitution d'une servitude de tréfonds ainsi qu'une occupation temporaire de la propriété de Monsieur et Madame BUCCIERO. Ce protocole fera l'objet d'un acte notarié qui sera enregistré au service de publicité foncière.

Signé le 31 Juillet 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 10 août 2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Le Code de la Santé Publique ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 28 juillet 2020.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que la constitution d'une servitude en tréfonds de la parcelle cadastrée 861 D 166 et l'autorisation d'occupation temporaire consenties par Monsieur et Madame BUCCIERO Grégory et Laure permettront la réalisation de la desserte sanitaire des Fenêtres Rouges à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier ci-annexé par lequel Monsieur et Madame Bucciero consentent au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence la constitution d'une servitude de passage en tréfonds ainsi que l'autorisation d'occupation provisoire, moyennant la mise en place de deux branchements particuliers et la réfection du chemin.

**Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

Les frais d'enregistrement seront à la charge exclusive de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au budget de la Métropole Aix-Marseille-Provence : opération 2019105800 – sous politique F110 – Nature 231520.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL